

[Principal Display Panel]

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>

## HERBICIDE DB-858

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR), LE BLÉ D'HIVER, L'ORGE DE PRINTEMPS ET LA JACHÈRE CHIMIQUE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 28872 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Dicamba, sous forme de sel de sodium 58,45 % e.a.  
Tribénuron Méthyle 8,25 %

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**CONTENU NET:** 200 grammes – 25,0 Kg

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
1-833-362-7722

**PRÉCAUTIONS:**

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAVÉ SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<b>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b>
--

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des

muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

### ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### ÉLIMINATION:

#### Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### Contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### Pour tous les types d'emballage:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>Md/mc</sup> Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>

## HERBICIDE DB-858

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR), LE BLÉ D'HIVER, L'ORGE DE PRINTEMPS ET LA JACHÈRE CHIMIQUE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 28872 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Dicamba, sous forme de sel de sodium 58,45 % e.a.  
Tribénuron Méthyle 8,25 %

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
1-833-362-7722

## PRÉCAUTIONS:

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAYER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

## PREMIERS SOINS:

### CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

### CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
---

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des

vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - LIRE AVANT L'UTILISATION**

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits semblables. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

### **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps ou l'orge.

**NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE DB-858 AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE.** Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

**NE PAS** permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.  
**NE PAS** récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.  
Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.  
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) - Permettre un intervalle d'au moins 30 jours entre l'application et la récolte.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

- Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Eau de Ruissellement :

- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage :

- L'emploi de ce produit, en particulier à des endroits où le sol est perméable (p. ex. en sol sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination de l'eau souterraine.

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :**

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :**

- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni sur les habitats estuariens ou marins.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.
- Appliquer l'herbicide DB-858 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-858 en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide DB-858 est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'herbicide DB-858 est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.
- Ne pas appliquer plus de 91 grammes/hectare de l'herbicide DB-858 par année.
- Délai d'attente avant la récolte (DAAR) - Permettre un intervalle d'au moins 30 jours entre l'application et la récolte.

**REMARQUE:** Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide DB-858 est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

## PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide DB-858 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, vignes, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

Application avec pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure au calibre de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) (selon le tableau de la zone tampon appropriée). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide DB-858 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales et les terres en jachère, incluant le kochia à balais résistants aux herbicides du groupe 2. L'herbicide DB-858 est un mélange de 2 ingrédients actifs sous forme de granules dispersables et de granules solubles. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffé à la température de la pièce avant d'utiliser.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide DB-858 en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid, ou la sécheresse ou une température excessive ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Appliquer l'herbicide DB-858 uniquement au moyen de matériel de pulvérisation terrestre. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'herbicide DB-858 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la zone de pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après application.

### DIRECTIVES D'APPLICATION :

#### ZONES TAMPONS :

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement localisé, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté le plus proche des habitats terrestres sensibles situés sous le vent (tels que les pâturages, zones forestières, plantations brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), et des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Zone tampon (en mètres) requise pour la protection :			
	Culture	Habitats aquatiques d'une profondeur de:		des habitats terrestres*
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Le blé et l'orge	1	0	4
	Les terres en jachère	1	1	15

\* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur (carénage, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et utiliser la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée parmi les étiquettes des produits ajoutés au mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR), LE BLÉ D'HIVER ET L'ORGE DE PRINTEMPS:**

<b>L'HERBICIDE DB-858 + 2,4-D ESTER</b>	
<b>ENDROIT :</b> Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (incluant le blé dur), de blé d'hiver et l'orge de printemps seulement, <b>non contre-ensemencé de légumineuses.</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3 <sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6 <sup>e</sup> feuille plus 3 talles de la culture. Ne pas appliquer une fois que l'épi est apparu. Appliquer sur les plants de kochia à balais qui ont 2,5 à 10 cm de hauteur. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants de kochia à balais sont petits.	
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION MÉLANGES EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX D'APPLICATION</b>
L'herbicide DB-858	91 grammes/hectare
2,4-D Ester LV-700 (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (420 g/ha équivalent acide)
<b>MÉLANGE :</b> Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et utiliser les plus restrictives précautions et limitations indiquée.	
S'assurer que l'herbicide DB-858 est complètement dissout. Ajouter le 2,4-D ester en dernier. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Hélianthe annuel	Amarante à racine rouge
Neslie paniculée	Ansérine de Russie
Chardon des champs (suppression des parties aériennes)	Soude roulante
Saponaire des vaches	Bourse-à-pasteur (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)
Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)	
Sagesse-des-chirurgiens (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)	Tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)
Vélar d'Orient	Mélilot

Moutarde de l'Inde	Euphorbe à feuilles de serpolet
Kochia à balais (2 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup> feuille), incluant le kochia à balais résistants aux herbicides du groupe 2	Sisymbre élevé
Chénopode blanc	Moutarde des champs
Crépis des toits (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)	Radis sauvage
Laitue scariote	Vélar fausse giroflée
Renouée liseron (1 – 4 feuille)	
Plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide 2,4-D Ester qui sont supprimées au taux de 420 g é.a./ha	
<b>NOTE :</b> Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application.	
Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.	

**NOTE :**

S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre à l'herbicide DB-858 d'être absorbé par le feuillage. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS:**

<b>L'HERBICIDE DB-858 + 2,4-D ESTER + L'HERBICIDE PUMA*<sup>120</sup> SUPER</b>	
<b>ENDROIT :</b> Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps, non contre-ensemencé de légumineuses.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer du stade de la 3 <sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6 <sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (incluant le blé dur) et du stade de la 3 <sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 5 <sup>e</sup> feuille plus 2 talles de l'orge.	
Pour la suppression de la sétaire verte, appliquer du stade de la 1 <sup>re</sup> à celui de la 5 <sup>e</sup> feuille (jusqu'à l'apparition de la 1 <sup>e</sup> talle).	
Se référer à l'étiquette de l'Herbicide Puma* <sup>120</sup> Super pour plus de détails concernant le stade de croissance des mauvaises herbes, les détails sur l'application, les restrictions face au réensemencement, et les précautions environnementales et d'emploi.	
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION MÉLANGES EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX D'APPLICATION</b>
L'herbicide DB-858	91 grammes/hectare
2,4-D Ester LV-700 (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (420 g/ha équivalent acide)
Herbicide PUMA* <sup>120</sup> SUPER	385 mL/ha
<b>MÉLANGE :</b> Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide DB-858 + 2,4-D Ester 700 LV plus : Sétaire verte	

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS  
(EXCLUANT LE BLÉ DUR) SEULEMENT**

<b>L'HERBICIDE DB-858 + 2,4-D ESTER + L'HERBICIDE EVEREST* 70 WDG ou EVEREST* SOLUPAK 70</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (excluant le blé dur), non contre-ensemencé de légumineuses.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer sur le blé printemps dans le stade de la 3 <sup>e</sup> à la 4 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles. La folle avoine ne doit pas dépasser le stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles. La sétaire verte ne doit pas dépasser le stade de la 4 <sup>e</sup> feuille plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/hectare quand la population de folle avoine est inférieure à 100/ mètre carré. Utiliser le taux de 43 grammes/hectare quand la population de folle avoine dépasse 100/mètre carré ou quand les plantes ne sont pas en croissance active à cause de conditions environnementales difficiles. Se référer à l'étiquette de Everest* 70 WDG ou Everest* Solupak 70 pour plus de détails concernant le stade de croissance des mauvaises herbes, les détails sur l'application, les restrictions face au réensemencement, et les précautions environnementales et d'emploi.	
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION MÉLANGES EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX D'APPLICATION</b>
L'herbicide DB-858	91 grammes/hectare
2,4-D Ester LV-700 (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (420 g/ha équivalent acide)
Herbicide Everest* 70 WDG ou Everest* Solupak 70	28,5 <b>ou</b> 43 g/ha pour la folle avoine et Setaire verte <b>ou</b> 21,5 g/ha pour la Setaire verte seulement
<b>MÉLANGE</b> : Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide DB-858 + 2,4-D Ester 700 LV plus :	
Setaire verte folle avoine	

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LA JACHÈRE CHIMIQUE**

<b>L'HERBICIDE DB-858 + 2,4-D ESTER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : La jachère chimique.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer ce mélange en réservoir après l'émergence des mauvaises herbes et jusqu'au début de la floraison des mauvaises herbes cibles. Seules les mauvaises herbes qui sont sorties de terre au moment de l'application seront supprimées. Appliquer les plants de kochia à balais qui ont 2,5 à 10 cm de hauteur. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants de kochia à balais sont petits.	
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION MÉLANGES EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX D'APPLICATION</b>
L'herbicide DB-858	91 grammes/hectare
2,4-D Ester LV-700 (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (420 g/ha équivalent acide)
<b>MÉLANGE</b> : Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et utiliser les plus restrictives précautions et limitations indiquées.	
S'assurer que l'herbicide DB-858 est complètement dissout. Ajouter le 2,4-D ester en dernier. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.	

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES** : Pour la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, le tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps), le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistants aux herbicides du groupe 2) plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide 2,4-D Ester qui sont supprimées au taux de 420 g é.a./ha

NOTE : Pour tous les traitements sur les jachères chimique, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC Corporation au 1-833-361-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC Corporation.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

#### PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

#### DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.
2. Remplir au 2/3 du réservoir avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-858 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-858 est **complètement** dissout.
4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissouts, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.
5. Instructions particulières pour les mélanges au réservoir:

L'herbicide DB-858 +2,4-D Ester : Ajouter le 2,4-D ester en dernier.

L'herbicide DB-858 +2,4-D Ester + PUMA\*<sup>120</sup> SUPER: Ajouter la quantité requise de PUMA\*<sup>120</sup> SUPER en dernier.

L'herbicide DB-858 +2,4-D Ester + l'herbicide Everest\* 70 WDG ou Everest\* Solupak 70 : S'assurer que l'herbicide DB-858 est complètement dissout. Ajouter Everest\* Solupak 70 DF ou Everest\*70 WDG, en maintenant l'agitation, jusqu'à ce que ces produits soient complètement mélangés. Réduire l'agitation et ajouter le 2,4-D Ester.

6. Ajouter le reste de l'eau.
7. Si requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
8. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % du volume de la solution originale ou moins avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de l'herbicide DB-858. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-858 dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

Se référer aux sections de mélange en réservoir de ce livret pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.

#### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES « CHEMICAL HANDLERS »**

1. S'assurer que le chemical handler est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-858 à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un chemical handler, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-858 sont complètement dissouts et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
4. Dans certain chemical handler, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide DB-858, laissant des granules non-dissouts. Dans ce cas, rincer le chemical handler avec de l'eau propre avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-858 dans le réservoir principal en l'agitant avant d'ajouter un autre composant du mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandée pour les réservoirs des pulvérisateurs concernant les chemical handlers.

#### **RÉENSEMENCEMENT:**

Toutes les cultures peuvent êtreensemencées l'année suivant l'application.

#### **ÉQUIPEMENT ET VOLUMES DE PULVÉRISATION:**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire les dérives de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels. Utiliser une pression de pulvérisation de 275 kPa au maximum.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

#### **RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL**

#### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:**

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

### **DIRECTIVES DE NETTOYAGE :**

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES. Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que les céréales enregistrées, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide DB-858 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir; puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux, en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque par 100 L d'eau. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-858, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-858 dans le réservoir et les boyaux
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

Consulter les étiquettes du composant du mélange en réservoir pour connaître les directives de nettoyage additionnelles.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide DB-858 est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-858 et à d'autres herbicides du groupe 2/groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-858 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler des cas possibles résistance, communiquer avec le représentant local de FMC Corporation ou composer le numéro sans frais de FMC Corporation 1 833-362-7722.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:**

### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### **ÉLIMINATION:**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vidé et rincé, inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants retournables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Pour tous les types d'emballage:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>md/mc</sup> Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.